

**Commune de Saint-Victor-la-Rivière
Puy-de-Dôme**

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT CONVOCATION
DES ELECTEURS DE LA SECTION DU « VERDIER »**

Le Maire de la commune de Saint-Victor-la-Rivière,

VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son chapitre V intitulé « de la gestion des sections de communes et des biens indivis entre communes » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L 2411-16,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 ;

Vu la liste des électeurs établie par le Maire le 23 mai 2024 comportant 13 membres de la section, inscrits sur les listes électorales de la commune et annexée au présent arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Les électeurs de la section du « Verdier », commune de Saint-Victor-la-Rivière sont convoqués sur le sujet « aliénation de biens de section ».

ACCEPTEZ-VOUS, OUI ou NON, l'aliénation des parcelles sectionales :

ZV n°77 sise au Verdier d'une surface de 1.0312 hectare et

ZT n° 81 sise à La Chabanette d'une surface de 2.6356 hectares

au prix de 6500 euros/l'hectare, au profit du GAEC de la Coursière, représenté par Monsieur Christian CHARROIN ?

Article 2 : La consultation des électeurs aura lieu le mardi 25 juin 2024, en mairie de 16h à 18h.

Article 3 : Le vote par correspondance est admis. Les votes devront arriver par voie postale ou être déposés en mairie au plus tard le mardi 25 juin 2024 à 15 h.

Article 4 : A l'issue du scrutin, un procès-verbal sera établi qui consignera le résultat du vote des électeurs. Un exemplaire de ce procès sera immédiatement transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire.

Article 5 : En absence d'accord de la majorité des membres de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

Article 6 : Monsieur le Maire de Saint-Victor-la-Rivière est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en mairie de Saint-Victor-la-Rivière et au Verdier pendant 15 jours au moins avant la date du vote. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Saint-Victor-la-Rivière, le 06 juin 2024

Le Maire,



François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 07.06.2024
et de la publication, le 07.06.2024
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
063-216304014-20240607-AR_2024_10-AR

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

LISTE DES ELECTEURS DE LA SECTION DU VERDIER (art. L2411-3 alinea 4 du CGCT)

Deux conditions simultanées à remplir :

- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune
- Etre « membre de la section », c'est-à-dire être habitant y ayant domicile réel et fixe (art. L2411-1, I, al. 3)

NOM	Prénom	Adresse
ADMIRAT	Jacques	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
BEAUMONT épouse DABERT	Isabelle	Le Verdier - 63790 ST Victor la Rivière
DELQUAIRE	Georges	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
GARNIER	Michel	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
GERLIN	Alain	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
JURQUET épouse GERLIN	Sylvie	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
KOLBASI	Cindy	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
LAGEIX	Laetitia	Le Verdier - 63790 St Victor La Rivière
MOINS	Alizée	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
MOINS	Kassandra	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
MOINS	Laurent	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
RAFFY épouse ADMIRAT	Aimée	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
ROUBIN	Vincent	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière

Liste établie le 23 mai 2024.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le. 07/06/2024
et de la publication, le. 07/06/2024

Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
063-216304014-20240607-AR_2024_10-AR